

# VILLE D'ÉQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

DÉPARTEMENT de la MANCHE

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

### CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 02 FÉVRIER 2010

L'an deux mille dix, le deux du mois de février à dix-sept heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard CAUVIN.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mr Bernard CAUVIN, Président,

Mr Pierre BIHET, Mme Annick GODEFROY, Mr Jean-Pierre LELOY, Mme Nelly LEMARINEL, Mme Marie-Claire BAUDIN, Mr Dominique HÉBERT, Mme Odile LEFAIX-VÉRON, Mr Arnaud CATHERINE, Adjoints,

Mme Marie-Odile LECRÈS, Mr Ismaël CHENINA, Mr Jean-Pierre ROUXEL, Mr Christian MONTÉCOT, Mme Dominique JULLIEN, Mme Marianne THÉVENY, Mme Christiane COLSON, Mme Christine DORY, Mr Patrick LEBARILLIER, Mr Jean-Pierre BIGAY, Mr Marc SPAGNOL, Mr Christophe LUCE, Mr Arnaud BAUDRY, Mme Isabelle MARIVAUX, Mme Jeannine BALAVOINE, Mr Jacques HUBERT, Mr Alain LEMAÎTRE, Mr Alain BRUNET.

#### ABSENTS EXCUSÉS :

Mr Louis POUTAS

Mme Colette HÉLIE

Mr Michel MELET

⇒ a donné pouvoir à Jean-Pierre LELOY

Mme Florence DUBOIS

⇒ a donné pouvoir à Dominique HÉBERT

Mme Marie LEPOITTEVIN-DUBOST

⇒ a donné pouvoir à Marie-Claire BAUDIN

Mme Marie-Annick GUILLOT

⇒ a donné pouvoir à Ismaël CHENINA

---

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Isabelle MARIVAUX est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

---

Après avoir adopté le compte rendu de la réunion du 15 décembre 2009, le Conseil Municipal est passé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

## **2010-02-01 – AIDE AUX VICTIMES D'HAÏTI – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION TI'MOUN**

La commune d'Équeurdreville-Hainneville a souhaité participer à l'élan de générosité international destiné à venir en aide aux nombreuses victimes du terrible tremblement de terre qui a frappé Haïti.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour verser une subvention de 8.000 € à l'association Ti'moun.

## **2010-02-02 – FCEH – VERSEMENT D'UN TIERS DE LA SUBVENTION - AUTORISATION**

En septembre 2009, le Conseil Municipal autorisait le versement d'1/3 de la subvention 2009 afin d'anticiper le versement de la subvention 2010, le versement du solde devant intervenir au 1<sup>er</sup> avril.

Pour ce nouveau club dont c'est la deuxième saison, le paiement des licences à la ligue amputé de manière conséquente la trésorerie dès le début d'année. C'est pourquoi il est proposé de verser le 2<sup>ème</sup> tiers de la subvention, d'une part, et de procéder dorénavant au versement de la subvention en 3 fois (janvier, avril et octobre), d'autre part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement d'un tiers de la subvention 2009, soit 24.988 € et a validé le calendrier de versements proposé.

## **2010-02-03 – VOIE DE CONTOURNEMENT SUD-OUEST DE L'AGGLOMÉRATION – AVIS**

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2009, le conseil général a adopté le schéma routier départemental pour la période 2010-2021 qui comportait la liaison de la RN 13 au CD 901 (sur l'ouest de l'agglomération).

Les études techniques ont débouché sur un accord quant au tracé entre la RN 13 et Nouainville. Le principe d'une voie express à 2 x 2 voies a été retenu, ainsi que l'engagement d'une étude d'impact agricole. En revanche, le tracé ouest de cette voie de contournement a fait l'objet de l'étude de 5 variantes.

Pour la ville d'Équeurdreville-Hainneville, il ressort que la variante 4 est la moins pénalisante au regard des activités agricoles, est la plus favorable du point de vue acoustique, ne présente pas de différence significative sur les temps de parcours, présente le budget d'investissement le moins élevé et présente l'impact paysager le plus favorable.

Les conclusions de ces analyses rejoignent et complètent parfaitement la position déjà adoptée par la ville en 2007.

Considérant que la variante 4 représente la meilleure solution du point de vue de l'intérêt général, le Conseil Municipal, à l'unanimité, affirme son choix pour celle-ci.

## **2010-02-04 – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – ANNÉE 2010**

La caractéristique dominante de la période est l'incertitude. Aucun expert ne peut prétendre sérieusement connaître l'évolution des principales données économiques nationales : aucune prévision fiable sur la relance de la croissance, sur une perspective d'inflation et d'une certaine reprise, ou au contraire une baisse de la consommation accompagnée d'une augmentation de l'épargne, la continuité de la récession dans un contexte de déflation.

C'est dans ce contexte difficile que sont engagées des réformes qui vont grandement affecter les financements des collectivités territoriales et la répartition de ceux-ci entre elles. A la conjoncture économique incertaine s'ajoutent la méconnaissance et l'illisibilité des conséquences de la loi du 30 décembre dernier, instituant la suppression de la taxe professionnelle et l'instauration d'une « contribution économique territoriale », sur les budgets des collectivités. La seule certitude qui découle de la réforme est que l'allègement de la fiscalité des entreprises, soit 12 milliards d'euros en 2010, aura pour corollaire l'alourdissement de la charge des ménages.

Dans le passé récent, les risques financiers encourus par les collectivités provenaient soit du retrait, soit du changement des politiques d'accompagnement de partenaires importants (CRAM, CAF,) ou de mécanismes de transferts (FDTP, dotations d'Etat). Aujourd'hui, ce sont les fondements mêmes de la fiscalité locale qui sont atteints avec, conjointement, la réforme en 2010 de la taxe professionnelle et le bouleversement en 2011 de l'affectation du produit des taxes locales.

Pour faire face à ce contexte hostile et incertain la collectivité doit plus que jamais continuer à maîtriser tous ses postes de dépenses et adapter sa stratégie financière tant en investissement qu'en fonctionnement.

En 2009, la ville s'est engagée sur une augmentation fiscale modérée de 3 % en 2009, et 3 % en 2010, correspondant à une hausse annuelle de 10 à 20 € par ménage suivant les cas, soit 1 à 2 euros par mois. Cette décision modérée permet de maintenir le niveau des services publics et de préserver les marges d'actions.

#### Les priorités d'action 2010 :

- Les investissements récurrents portant sur la maintenance et la mise en sécurité du patrimoine immobilier (groupes scolaires, installations sportives etc..) seront poursuivis, une enveloppe de 600 K€ étant à nouveau affectée. Priorité sera donnée aux projets s'inscrivant dans la maîtrise des énergies et des fluides ;
- Trois grands projets d'aménagements urbains sont poursuivis : l'opération « Cœur de Ville », les cheminements doux et le Front de Mer. Intégrés au contrat d'agglomération, ils sont soutenus budgétairement par la CUC et le Conseil Régional ;
- En ce qui concerne l'habitat et le foncier, la résidence Mathilde sera inaugurée dans les prochaines semaines, la deuxième tranche des Hauts Varengs est lancée et l'opération des Noires Mares devrait donner lieu à signature à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2010 ;
- L'activité économique et l'emploi : poursuite de la commercialisation de « la Belle Jardinière 2 », trois voire quatre projets sont en cours de négociation. Sur le plan commercial, l'année 2010 verra le lancement de diverses opérations : le village des commerçants sur le Tôêt, l'extension du Super U et l'implantation du « Leclerc Drive » sur les terrains Vauban ;
- L'éducation et le temps de l'enfant : poursuite des efforts engagés autour du Temps de l'Enfant (23 % des dépenses du budget communal), lancement des études et recherches de financements pour la restauration maternelle et démarrage des travaux d'urgence au centre des Couplets ;
- Le Conseil de la Vie et de l'Action Culturelle est désormais en place. Ainsi, il préparera la programmation culturelle 2011, proposera au Conseil Municipal divers axes de travail et priorités d'action pour les 3-12 ans et engagera une large réflexion sur le « Livre et la lecture » dans la ville ;
- Le conseil des seniors publiera un « livre blanc » individuel consacré aux sorties d'hospitalisation et réfléchit en outre à l'édition d'un « journal » spécifique aux aînés, diffusé chaque année ;

- La commission « Handicap » travaille sur un diagnostic d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments publics de la ville ;
- Politique de la ville et des quartiers : le maître d'œuvre chargé de la conception du nouveau centre social Tôt-Margannes est retenu. Ce projet « basse consommation » est soutenu par le Conseil Régional, le Conseil Général et la CAF.
- Les services municipaux : le département des espaces extérieurs doit gérer une quantité importante et croissante de déchets et il est nécessaire de se doter d'un centre de transit et de tri qui va être implanté sur le secteur du Tôt pour l'été 2010. En parallèle, les stockages des matériels et mobiliers seront centralisés au gymnase désaffecté de l'école Jean Goubert à compter du mois de mai. Enfin, en informatique, la mise en place d'une architecture « clients légers » va être lancée ainsi que l'installation de nouveaux matériels d'impression à usage multiple.

Le Conseil Municipal, moins 4 abstentions (Madame Jeannine Balavoine, Messieurs Jacques Hubert, Alain Lemaître et Alain Brunet), a approuvé les orientations budgétaires proposées pour l'année 2010.